



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 64545

Texte de la question

M. Jacques Masdeu-Arus appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les préoccupations de nombreuses associations de défense des droits des malades face au retard important constaté dans la présentation du projet de loi dit de modernisation du système de santé. En effet, malgré les engagements pris par le gouvernement dans ce domaine, ce texte important n'a toujours pas été inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. La session 2000-2001 est désormais achevée sans que la question fondamentale de la politique de la santé ait été soumise à l'examen de la représentation nationale. A l'instar du report de la révision des lois sur la bioéthique, cette attitude traduit, de la part du gouvernement, un immobilisme préoccupant dans un contexte de malaise grandissant parmi les professions de santé. Il serait également temps de se pencher avec attention sur la question essentielle des droits des malades. C'est la raison pour laquelle, il lui demande de lui indiquer à quelle date ce projet de loi sera inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Il souhaite également obtenir des précisions sur les dispositions que pourraient prévoir ce projet de loi.

Texte de la réponse

Le projet de loi relatif aux droits des malades et à la qualité du système de santé répond à une forte demande du public et, notamment, des associations de malades et d'usagers, comme l'ont démontré les états généraux de la santé qui se sont déroulés de l'automne 1998 à l'été 1999. Ce texte vise à reconnaître et préciser les droits de la personne malade et à améliorer la qualité du système de santé. Il comporte un dispositif tendant à la réparation des risques sanitaires. Ce projet a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 4 octobre dernier.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Masdeu-Arus](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64545

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4221

Réponse publiée le : 29 octobre 2001, page 6223